



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Pour plus de cohérence et d'efficacité de l'action politique sur le terrain !

Nous voici en période de rentrée. Pourquoi ne pas choisir cette occasion pour prendre de bonnes résolutions, tant au niveau individuel qu'au niveau local, à l'opposé de nos responsables politiques régionaux et fédéraux qui se font attendre pour la prise de décisions importantes, notamment dans le domaine climatique.

Nous évoquons dans nos éditions précédentes la nécessité impérieuse de s'occuper de l'avenir de notre planète. Cet été la nature nous a encore donné quelques exemples de situations climatiques extrêmes. Combien de piqures de rappel faudra-t-il pour que nous prenions les décisions utiles afin d'enrayer ce dérèglement climatique et la perte de biodiversité ? Ces décisions sont à prendre à tous les niveaux : individuel, politique, local, régional, national et mondial.

Pour revenir à l'échelon local, nous saluons l'initiative communale de relancer le débat sur la mobilité dans le centre de Lasne (voir ci-contre) tout en déplorant dans le même temps l'absence de la police sur le terrain pour garantir plus de sécurité en matière de mobilité et de roulage. Nous retrouvons en effet toujours les mêmes récalcitrants garés sur les trottoirs. Pourtant, des articles ont été publiés dans les numéros 141 et 145 de La Vie à Lasne afin de nous rappeler les règles et infractions en matière de stationnement. Quant au roulage, chacun d'entre nous a pu constater des infractions commises sur la voie publique par certains usagers inconscients et/ou dangereux. Où est notre police, que fait-elle ? S'il n'y a pas de présence sur le terrain, de la répression quand il y a infraction, comment garantir un vivre ensemble et rassurer les usagers les plus faibles ?

Il est temps que cette « rentrée » soit celle de gens responsables et engagés.

Willy Calleeuw



Rejoignez-nous
sur Facebook

Mobilité : aménagement du centre de Lasne

Saluons tout d'abord l'excellente initiative des autorités communales de présenter aux citoyens lasnois un questionnaire qui leur permet d'exprimer leur avis au sujet de l'aménagement du centre de Lasne ¹ : « *Le but étant de redonner une nouvelle identité au centre de Lasne, une homogénéité dans le choix des aménagements, de redynamiser notre village en créant des espaces conviviaux et agréables afin de soutenir nos commerces, de les mettre en valeur et de donner à chacun l'envie de se promener à Lasne* ».

Pour Lasne Nature, c'est l'occasion de souligner encore une fois l'impérieuse nécessité de promouvoir la mobilité douce à Lasne.

Avec pour impératifs incontournables les besoins de sécurité et de convivialité !

On se prend à rêver à de larges trottoirs confortablement aménagés avec des bancs et des bacs de plantes, pour permettre aux piétons de se reposer entre leurs achats ou de tailler une petite bavette avec des amis rencontrés. La situation serait évidemment plus agréable si le trafic automobile était moindre. Un parking à quelque distance de la rue centrale permettrait d'interdire qu'on se gare le long des trottoirs. Bien sûr, il restera

toujours les automobiles de passage, inévitables sur la RN mais leur vitesse pourrait être limitée à 30 km/h. Pour les piétons, la traversée de la route serait facile et sans danger grâce à des passages prioritaires très visibles et bien entretenus.

Les bus du TEC s'arrêteraient sur des emplacements bien équipés, notamment pour les personnes à moindre mobilité.

Quant aux cyclistes, ils trouveraient sur la place Azay-le-Rideau une zone aménagée pour y laisser leur vélo. L'accès au centre du village étant parfaitement sécurisé avec des pistes bien protégées, les parents ne craindraient plus d'envoyer leurs enfants faire une petite course à vélo ! Faire du centre de Lasne un bel exemple de mobilité douce en même temps qu'un espace de convivialité pour les commerçants et leur clientèle pourrait ne pas être un rêve.

Il suffirait que nos élus se fixent quelques priorités pour aménager efficacement cette zone essentielle à la vie d'un village.

DM cellule mobilité

¹ Questionnaire Centre de Lasne, https://www.lasne.be/ma-commune/services_administration/urbanisme/questionnaire-centre-de-lasne-2





Les dérives de la chasse en ligne de mire

Confronté aux nombreuses dérives de la chasse d'un collectif de plus de 40 associations d'horizon varié, dont Lasne Nature, a initié une pétition pour interpeller le prochain Gouvernement. Ce collectif réclame une révision de la politique de la chasse pour plus de biodiversité, d'éthique et d'attention aux multiples usages de nos forêts. Pour cela, nous avons besoin de vous !

Limitons les impacts de la chasse sur la biodiversité et nos forêts !

Depuis des années, les dérives dénoncées par le collectif menacent la biodiversité, jusqu'au cœur des espaces protégés. À l'heure où l'IBPES (l'équivalent du GIEC pour la biodiversité) alarme sur l'extinction des espèces au niveau mondial, la Wallonie n'est pas en reste.

Aujourd'hui, dans notre région, un tiers des espèces animales et végétales sont menacées d'extinction et 9 % ont déjà disparu. Les densités de sangliers ou de cervidés, entretenues artificiellement pour la chasse, empêchent aujourd'hui 40 % de la forêt de se régénérer !

Aux pieds des arbres, batraciens et reptiles, déjà menacés, sont fragilisés par l'impact et la prédation des surdensités de gibier entretenues par les chasseurs.

La responsabilité en incombe à une centaine de chasses dont les pratiques, pour maintenir de fortes densités, sont défendues par la Fédération des chasseurs (RSHCB) et maintenue grâce à l'inaction du politique.



Mettons un terme à la souffrance animale inutile !

Pour les associations mobilisées, la gestion de la faune sauvage doit se faire dans le respect de règles éthiques et du bien-être animal. Pour minimiser la souffrance animale, la pratique de la battue à cor et à cri doit progressivement disparaître au bénéfice des battues silencieuses ou autres modes de chasse permettant de

tuer correctement l'animal.

La chasse au moyen de pièges et le lâcher de gibier d'élevage (colverts, perdrix...) devrait être interdits. 75 % de la population estiment que de telles dérives au seul bénéfice d'une activité de loisir sont inacceptables.

Rendons les forêts et les espaces ruraux à tous leurs utilisateurs !

Aujourd'hui, près de 70 % des promeneurs se sentent en insécurité lorsqu'ils se baladent en forêt en période de chasse. En revendiquant le monopole de la gestion de la faune sauvage, le monde de la chasse exerce une emprise importante sur les territoires ruraux.

Ce qui peut se traduire par des interdictions ou des restrictions d'accès pour les autres usagers, alors même que la forêt est et doit rester un patrimoine commun, et exige une gestion partagée.

Signez cette pétition pour nous permettre d'interpeller le prochain gouvernement et lui demander une révision en profondeur de la loi sur la chasse sur <https://stopderiveschasse.be/petition/>

Découvrez le site du collectif "stopderiveschasse" sur <https://stopderiveschasse.be>

Lionel Delvaux 29 mai 2019
<https://www.iew.be/les-derives-de-la-chasse-en-ligne-de-mire/>



Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature

Judi 28 novembre 2019 à 20 h,
au Centre Sportif et Culturel de Maransart, 11 rue de Colinet

À l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités de l'exercice 2018-2019.
2. Rapport financier de l'exercice
3. Décharge aux administrateurs
4. Perspectives et budget pour l'exercice 2019-2020
5. Divers

Ce texte tient lieu de convocation à l'Assemblée Générale. Seuls les membres effectifs, en ordre de cotisation, prennent part aux votes éventuels. Les membres effectifs empêchés d'assister à l'assemblée peuvent donner procuration à un autre membre effectif en règle de cotisation (deux procurations au maximum). L'Assemblée Générale est ouverte à tous.

AU SOMMAIRE

Les politiques et la police aux abonnés absents	1	Un précurseur... de mauvaises nouvelles... 8	
Mobilité : aménagement du centre de Lasne	1	Le MAJOR OAK, un millénaire de 23 tonnes !	8
Les dérives de la chasse en ligne de mire	2	Auprès de mon arbre...	8
Assemblée Générale de Lasne Nature	2	Petites nouvelles de nos réserves naturelles	9
Visite de jardins naturels du 2 juin 2019	3	Lasne Nature a perdu un ami	9
Wanted ! Lérot, le Zorro des campagnes !	4	La boutique de Lasne Nature	10
La biodiversité en déclin... un drame silencieux !	5	Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
Les constructions en zone agricole	6-7	Mots croisés	11
		La nature de septembre à novembre	12



Visite de jardins naturels du 2 juin 2019



La date du 2 juin était bien choisie. Le soleil était au rendez-vous et les visiteurs ont répondu présents en nombre, puisque plus de 300 inscriptions ont été enregistrées.

Chacun des six jardins proposés à la visite mettait en évidence son caractère, celui de ses propriétaires sans doute, à telle enseigne que quelques adjectifs suffisaient à les caractériser : romantique, sauvage, « fouillis végétal », structuré, « la nature en liberté ».

Si leurs propriétaires se sont démenés pour rendre ce jour mémorable, certains nous ont confié que « *c'était l'occasion de partager notre paradis avec des gens intéressés et souvent remarquablement connaisseurs. C'était très fatigant mais tellement encourageant* » ou encore « *qu'après avoir passé tant de temps, le regard vers le bas, nous avons enfin eu l'occasion de relever la tête et de redécouvrir nos jardins avec nos visiteurs* ».

Rappelons que le but poursuivi par Lasne Nature était de montrer que quelle qu'en soit la forme, l'essentiel est l'accueil de la nature dans nos jardins en excluant les traitements chimiques, ainsi que la mise à disposition d'espaces accueillants et partagés avec la faune locale.

Encore un très grand merci à tous les propriétaires qui nous ont reçus dans leur « paradis » respectif.

Plus de photos peuvent être vues sur notre site internet sous http://www.lasne-nature.be/galleries/190602_jardins/

La Cellule Plantes et Semences





Wanted ! Lérot, le Zorro des campagnes !



Qui connaît le lérot (*Eliomys quercinus*), ce sympathique bandit au masque noir ? Le lérot, aussi appelé « sot dormant » (Jodoigne), ou « rat baillard » (Entre Sambre et Meuse), est un rongeur de la famille des gliridés. Il a de grandes oreilles et une longue queue comme les muridés (rats, mulots, souris), mais à l'inverse de ces derniers, sa queue se termine par un joli pinceau bicolore de longs poils, son dos est brun marron tirant parfois sur le roux, ses joues, sa gorge et son ventre sont gris pâle. Son bout de nez est rose, mais ce que nous retiendrons surtout quand nous l'aurons vu, c'est son bandeau noir autour des yeux, qui entoure quasiment ses oreilles bien développées. Ce qui fait aussi sa très grande différence, c'est son écologie typique de dormeur, comme ses cousins les loir et muscardin, qui dorment tout l'hiver (hibernation), ne se réveillant que rarement entre octobre et avril : rien que ça !

Un bon petit diable

Mais alors, à la belle saison : quel petit diable ! Il est crépusculaire et nocturne, quoiqu'on puisse parfois le rencontrer en plein jour en été. Discret ? Pas vraiment tant il crie et investit ses congénères au cours de folles sarabandes. Et puis, il vagabonde dans les vergers, haies, arbres têtards, lisières, bois et vieux bâtiments. C'est un petit charpateur de fruits et grand amateur de noix, ne créant jamais de dégâts, car c'est surtout un parfait omnivore qui s'attaque aux chrysalides et chenilles de papillons, criquets et autres insectes, aux mollusques (escargots !) et aux petits rongeurs qu'il poursuit pour les dévorer. Il peut aussi dénicher les oisillons et s'approprier un nid, quoiqu'il puisse construire lui-même son gîte, souvent dans une anfractuosité, un trou d'arbre ou un nichoir. C'est là que la femelle mettra bas 4 à 6 petits, une seule fois par an sous nos contrées ; autant reconnaître qu'il n'est pas prolifique. En hiver, c'est dans un endroit bien protégé du gel

qu'il s'endormira, soit dans un nichoir, un fenil, un faux-plafond, un grenier, une cabane de jardin... Autre particularité : c'est un as de la varappe ! Le lérot est capable de grimper à la verticale sur un mur, et de faire des poursuites à travers les arbres avec une extrême agilité.

Wanted

WANTED ? Mais oui, nous le recherchons activement, et non, sa tête n'est sûrement pas mise à prix, bien au contraire ! Le lérot est un mammifère repris sur la liste rouge des espèces quasi-menacées, protégées en Flandre, et en voie de l'être également en Wallonie. Il est rare et très localisé en Brabant wallon, et nous n'avons que fort peu d'informations récentes de sa présence avérée.

Il est à rechercher dans les vieilles banlieues arborées, aux abords des villages, surtout là où subsistent d'anciennes fermes avec des arbres fruitiers haute tige, des vieux murs de pierres, et ruines, des arbres couverts de lierre, ... Certes, il passe peut-être inaperçu, mais il doit aussi avoir disparu pour différentes raisons :

- arrachages des vergers, saules têtards, haies ;
- coupes à blanc trop sévères, notamment en lisières et manque de maintien d'une grande variété d'essences, notamment arbustives et d'arbres de différentes classes d'âge ;
- banalisation des plantations, souvent exotiques et manque d'essences fruitières dans les jardins et perte de biodiversité en général ;
- démolition ou restauration d'anciens bâtiments, et isolation tout à fait hermétique des moindres espaces ;
- fragmentation des paysages en général, et des habitats du lérot en particulier ;
- usage des pesticides, anti-limaces, rodenticides, et autres contaminants ;
- prolifération des chats domestiques en tant que prédateurs envahissants qui se rajoutent aux prédateurs naturels

(rapaces, mustélidés) ;

- manque d'accessibilité de la nourriture, notamment par l'abandon du stockage des fruits en saison froide (le lérot se réveille parfois en période d'hibernation)...

De plus, comme le taux de reproduction des gliridés est généralement faible, les populations de lérots ne se renouvellent pas à suffisance dans un contexte trop défavorable, et cela d'autant plus que si le paysage est très fragmenté, l'isolement provoque la consanguinité dans les groupes.

Si donc vous l'avez déjà rencontré un jour ou l'autre, même par le passé, n'hésitez pas à contacter Natagora Brabant wallon pour un signalement (samyndidier@hotmail.com). Nous menons une enquête de détections par témoignages, par analyse de pelotes de réjection des rapaces nocturnes (car après la digestion de leurs proies constituées de rongeurs, les chouettes et hiboux rejettent des pelotes de poils et os amalgamés), par pose de nichoirs spéciaux.

À partir de témoignages de présences avérées, il est prévu de mener une campagne de sensibilisation du voisinage, d'actions en pose de nichoirs et si possible d'aménagements favorables à notre ami le lérot, en vue de consolider la population présente. À plus long terme, il serait question de voir comment différentes populations de lérots en Brabant wallon peuvent être reliées par des couloirs écologiques. Natagora Brabant wallon mène déjà de telles campagnes, notamment avec la participation de la Commune de Genappe s'agissant de l'aide apportée aux chouettes et aux chauves-souris.

Zorro, le lérot, a aussi besoin de vous ; n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Didier Samyn
Natagora BW samyndidier@hotmail.com



La biodiversité en déclin...un drame silencieux !

« Biodiversité », ce terme qui évoque pour nous la forêt amazonienne, les récifs coralliens ou encore les grands fauves des savanes africaines, revient de plus en plus souvent en première ligne des préoccupations écologistes. La perte d'espèces prestigieuses de mammifères sauvages comme le panda, le tigre, l'éléphant ou le rhinocéros nous impressionne. Nous prêtons moins d'attention à la disparition d'organismes plus discrets qui peuplent notre environnement proche.

« La biodiversité ou diversité biologique désigne la variété du monde vivant sous toutes ses formes. Elle est définie en 1992 dans l'article 2 de la **Convention sur la Diversité biologique**¹ comme la **variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins, aquatiques...** ».

Le 6 mai 2019, le groupe d'experts de l'ONU sur la biodiversité (IPBES)² a publié un rapport de 1800 pages qui dresse le bilan de l'état des espèces vivant sur la planète. Ce rapport est un véritable cri d'alarme : « **La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine – et le taux d'extinction des espèces s'accroît, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier** ».

Ce rapport dénonce la disparition massive d'espèces et la destruction accélérée des écosystèmes, dues aux activités humaines : 75 % de l'environnement terrestre et 66 % de l'environnement marin sont touchés. Il vise à déclencher des mesures urgentes pour protéger les océans et les forêts et préconise un changement rapide des pratiques agricoles et de notre alimentation.

Pour l'astrophysicien Aurélien Barrau³ : « **Nous vivons un cataclysme planétaire. Réchauffement climatique, diminution drastique des espaces de vie, effondrement de la biodiversité, pollution profonde des sols, de l'eau et de l'air, déforestation rapide : tous les indicateurs sont alarmants. Au rythme actuel, dans quelques décennies, il ne restera presque plus rien. Les humains et la plupart des espèces vivantes sont en situation critique.** »

Pourquoi la biodiversité est elle menacée dans le monde ?

Pour les experts de l'IPBES, la principale cause de la destruction des environnements naturels est la transformation des terres : agriculture intensive, déforestation, construction d'infrastructures routières et urbanisation. Viennent s'y ajouter le changement climatique et la surexploitation des océans. En octobre 2017, Lasne Nature organisait une conférence sur « L'enjeu de la biodiversité »⁴. L'orateur, Pierre Mathy, nous décrivait les mécanismes humains qui conduisent à la destruction de la biodiversité naturelle : le modèle économique occidental est la cause essentielle de toutes les perturbations ! Altération irréversible des espaces

naturels, surexploitation des ressources, pollution des biotopes ... l'espèce humaine menace son propre écosystème !

Globalement, on estime que sont menacés dans le monde :

40 % des Amphibiens
34 % des Conifères
33 % des Récifs coralliens
31 % des Reptiles et raies
27 % des Crustacés
25 % des Mammifères
14 % des Oiseaux

Et dans notre région ?

Si on se réfère au portail wallon de la biodiversité⁵, 10 % des espèces présentes au niveau régional sont aujourd'hui éteintes et près de 30 % sont menacées de disparition. Parmi les espèces vulnérables, on note plus de la moitié des papillons de jour, les reptiles et les poissons, les chauves-souris...



- La construction de villes et de réseaux routiers détruit les habitats naturels, morcelle le territoire et crée des obstacles qui fragmentent les espaces où se trouvent abris et nourriture pour la faune sauvage.
- Les pratiques de l'agriculture intensive, perte de haies et de corridors naturels, utilisation de pesticides, sont responsables de la disparition de 80 % des oiseaux.
- Les espèces invasives peuvent déstabiliser les écosystèmes ou menacer la survie d'autres espèces, en les dévorant ou en les contaminant, en occupant leur territoire... (exemple du frelon asiatique qui s'attaque aux abeilles).
- La surexploitation des ressources par des prélèvements trop importants peut mener à la disparition d'une espèce et par conséquent, déstabiliser le fonctionnement d'un écosystème.
- Enfin, la pression exercée par les changements climatiques est particulièrement traumatisante pour beaucoup d'espèces⁶ et se manifeste déjà dans nos régions : événements plus précoces au printemps, plus tardifs en automne, espèces nuisibles favorisées (tiques, moustiques, chenilles processionnaires...), capacité de migration limitée, perte d'habitats, manque d'eau, fragilisation des arbres... Le rythme du réchauffement global est trop rapide pour de nombreuses espèces qui n'auront pas

la capacité de s'adapter.

Le danger vient du fait que ces différentes causes se cumulent. C'est pourquoi beaucoup de scientifiques considèrent que nous sommes au début de la « sixième extinction de masse » et la première dont l'homme est responsable !

Est-il trop tard ?

Les chercheurs de l'IPBES appellent à une action décisive pour éviter la catastrophe ! Pour eux, il n'est pas trop tard et des solutions existent..

Au niveau global, des ONG internationales (WWF, Greenpeace...) travaillent pour soutenir la lutte contre le réchauffement climatique, la déforestation, la surexploitation des océans, les pratiques agricoles destructrices...

Au niveau local, des projets visent à restaurer les écosystèmes et multiplier les zones protégées⁷. Des initiatives se mettent en place pour recréer des espaces favorables à la vie sauvage. C'est pourquoi une association comme Lasne Nature joue un rôle important, notamment par l'entretien de ses réserves naturelles. Cela lui permet de protéger des biotopes sensibles et de favoriser le maintien d'espèces vulnérables. Son action vise également à sensibiliser le public au respect de la nature⁸.

Les communes ont également un rôle à jouer pour améliorer la gestion des espaces publics.

Et chacun peut apporter sa contribution à la protection des milieux naturels en favorisant chez lui les prairies fleuries, les haies champêtres, les arbres fruitiers, les mares naturelles... et en renonçant définitivement à l'usage des pesticides ! Pour sortir de la crise, il faudra sans doute passer par un remaniement radical de la société et accepter un changement de paradigme de la croissance.

Pour Aurélien Barrau, c'est une question de survie, mais il n'est pas trop tard pour rendre à la nature ce qui lui a été volé !

Denise Morissens

¹ Convention sur la Diversité Biologique CDB, signée en 1992.

² IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Plateforme Intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

³ Aurélien Barrau, *Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité*, Paris, Ed. Michel Lafon, mai 2019

⁴ Voir bulletins de Lasne Nature n° 111 et n° 112, 2017

⁵ biodiversite.wallonie.be

⁶ wwf.be/fr/actualites/quel-est-limpact-du-changement-climatique-sur-la-biodiversite-en-belgique/

⁷ www.reseanature.natagora.be

⁸ Lasne Nature : visite de jardins naturels le 2 juin 2019



Les constructions en zone agricole

Notre Commune a fait l'objet d'une nouvelle demande récente de permis d'urbanisme pour la construction de bâtiments en zone agricole. Nous savons que ce n'est pas la première demande du genre à Lasne, et nous savons qu'il faut être vigilants à cet égard. En effet, le CoDT qui a remplacé le CWATUP a élargi la notion d'agriculture et force est de constater que cet assouplissement pourrait, à terme, avoir pour conséquence une perte des terres agricoles au sens propre du terme, une urbanisation plus importante de ces zones, une atteinte environnementale potentielle, une perte définitive de certains paysages, ainsi qu'une augmentation substantielle du prix des parcelles au détriment d'agriculteurs désireux de s'installer.

Nous avons retrouvé un article publié le 31/05/2017 dans Le Sillon Belge sous le titre « Du CWATUPE au CoDT, ce qui change pour la zone agricole ». Nous reprenons plusieurs extraits ci-dessous, l'entièrement pouvant être consulté sur <https://www.sillonbelge.be/809/article/2017-05-31/du-cwatupe-au-codt-ce-qui-change-pour-la-zone-agricole>.

Cet article nous montre l'évolution des différentes législations et ses conséquences sur les paysages.

« Lors d'une journée d'étude à Herve sur le thème « Bâtiments bien pensés, travail facilité ! », Luc Van Der Vieren, du Service Public de Wallonie donnait quelques indications en matière d'urbanisme et d'environnement au niveau agricole et revenait sur les mesures phares et avantages du nouveau Code de Développement Territorial (CoDT) entré en vigueur le 1er juin 2017.

L'orateur commence par un bref rappel historique en matière urbanistique : « Tout commence par la loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du 24 mars 1962. S'en est suivie la loi du 22 décembre 1970 qui a permis l'élaboration des plans de secteur », dit-il.

Loi organique de 1962

« À l'époque, la loi organique était la loi des Promoteurs pour les Promoteurs », ajoute-t-il. L'article 25 de cette loi accordait au propriétaire possédant en superficie la moitié d'un territoire, le droit d'être chargé de son aménagement avec bénéfice du droit d'expropriation (droit d'expropriation d'utilité privée). Elle permettait aussi, via l'article 55, au demandeur de permis non satisfait par la décision du fonctionnaire délégué, c'est-à-dire à l'époque l'État, d'introduire un recours auprès de la Députation permanente du Conseil provincial.

« Les effets de cette loi sur les campagnes

sont rapidement apparus avec notamment la prolifération de lotissements, le grignotage de nombreuses zones d'intérêts paysager et la multiplication de zones d'habitats toujours plus éloignées des villes et entièrement dépendantes de l'automobile », précise-t-il.

Plus tard, la loi du 22 décembre 1970 a permis un ajustement de la loi organique. « Les modifications apportées avaient entre autres objectifs d'éviter que le travail d'élaboration des plans de secteurs soit affecté par des décisions d'octroi de permis allant à l'encontre des prévisions d'aménagements du territoire mais aussi de lutter contre la spéculation foncière résultant de la délivrance d'une multitude de permis de lotir et de lutter plus efficacement contre les infractions urbanistiques », explique Luc Van Der Vieren.

Cette loi de 1970 a finalement abouti à l'adoption des plans de secteur. « Début 1970, les premiers projets de plan de secteur sont arrêtés provisoirement avec la même valeur réglementaire que les plans de secteur définitifs et c'est surtout entre 1973 et 1980 que la majorité des plans de secteur sont adoptés définitivement. Tout cela a eu des conséquences en Région wallonne. Des zones d'extension d'habitat furent notamment mises en œuvre et conduisirent à la réalisation d'extension « ruban », c'est-à-dire des constructions le long des routes avec une partie jardin débordant en zone agricole. Il est donc nécessaire de bien différencier ce qu'on appelle zone agricole au plan de secteur et la surface agricole utilisable car énormément de surfaces situées en zone agricole ne sont plus exploitées par les agriculteurs et utilisées en tant que jardins », précise l'agent.

La zone agricole selon le CWATUPE

Jusqu'il y a quelques jours, la zone agricole était définie par l'article 35 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du patrimoine et de l'Énergie dit CWATUPE comme étant une zone destinée à l'agriculture au sens général du terme et contribuant au maintien ou à la formation du paysage.

L'article précise par ailleurs que cette zone ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation et au logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. « On pense trop souvent, à tort, que, quand on est agriculteur, on a droit à un logement en zone agricole. Ce n'est pas toujours le cas ! Il y a des critères d'opportunités à respecter telle que la présence de bétail obligeant à vivre sur place par exemple », dit l'orateur.

(...)

« Ainsi, suivant les règles du CWATUPE, de nouvelles implantations agricoles ont pu s'établir en dehors des villages. Des activités para-agricoles non liées à la transformation telles que des pépinières ou des manèges ou également pu s'installer en zone agricole ainsi que des parcs éoliens ou encore des extensions d'aéroport », précise-t-il.

Codt : en vigueur depuis le 1er juin 2017

Ce 1er juin le Code du développement territorial (CoDT) a succédé au CWATUPE et a introduit une nouvelle législation en matière d'aménagement du territoire.



Ce nouveau code a notamment pour objectif de répondre au défi démographique tout en luttant contre l'étalement urbain, par exemple en réaménageant des friches industrielles à l'horizon 2026 ; « On estime que 17.000 ha de territoire wallon seront nécessaires pour répondre aux besoins de l'habitat et de ses activités d'ici 2026, il s'agit donc d'un point important », dit Luc Van Der Vieren. Le Codt entend également soutenir le développement économique, durable et attractif de la Wallonie, et simplifier et accélérer les procédures au bénéfice des citoyens et des entreprises wallonnes.

Pour y parvenir, plusieurs mesures phares ont été développées dont le délai de rigueur permettant de mieux planifier son projet. Dans les faits, ce nouveau mécanisme dans le traitement des demandes de permis permet au fonctionnaire délégué (SPW) de remettre un avis si le Collège communal ne rend pas sa décision dans le délai imparti. « Le Collège perd sa compétence au profit du fonctionnaire délégué. Avant, si le



Les constructions en zone agricole

Collège ne rendait pas de décision aucune réponse à la demande n'était notifié et le permis était refusé, maintenant il y aura toujours une réponse », dit l'agent du SPW. Le CoDT est également censé contenir moins de règles contraignantes et plus d'orientation indiquant la voie à suivre. Un effort de simplification des permis d'urbanisme a également été fait par le biais de dispenses de permis élargies, de champs d'application du permis clarifiés ainsi qu'une répartition des compétences précise entre le Collège Communal, le Fonctionnaire délégué, le Gouvernement.

(..)



Le CoDT et la zone agricole

D'un point de vue administratif l'article 35 du CWATUPE devient l'article 36 du CoDT. Les activités agricoles demeurent la vocation première de la zone agricole. Celles-ci doivent répondre obligatoirement à un double critère objectif : elles doivent concerner la production, l'élevage ou la culture de produits agricoles ou horticoles et doivent être indispensables à l'exploitation agricole. « Attention qu'un producteur de plants est reconnu comme horticulteur mais pas un entrepreneur de parcs et jardins. Ces derniers ne peuvent donc pas s'installer en zone agricole », précise Luc Van Der Vieren.

Selon l'agent, le CoDT facilitera le développement d'activités de diversification complémentaires à l'activité agricole de l'exploitant telles que la transformation, la valorisation et la commercialisation des produits mais aussi le tourisme à la ferme en ce compris les activités récréatives. Il offre également de nouvelles dispenses

de permis, en relation directe avec les attestations de conformité telles que :

- pour les silos de stockage en tout ou en partie enterrés ou l'établissement d'une dalle de fumière, à condition que les murs de soutènement n'excèdent pas 1,5 m ;
- pour la pose de citernes de récolte ou de stockage d'eau ou d'effluents d'élevage en tout ou en partie enterrés ou le placement de poche à lisier ;
- pour le placement de serres-tunnels saisonnières ;
- pour le placement d'habitats légers de loisirs (dans un terrain de camping à la ferme) moyennant certaines conditions et pour maximum six unités.

Un autre point positif du code est l'autorisation en zone agricole d'activités non agricoles telles que l'installation de modules de production d'électricité ou de chaleur privée, d'une unité de biométhanisation par propriété, d'une éolienne domestique par propriété, de petits abris pour animaux dont la superficie au sol peut aller jusqu'à 60 m² (+ 15 m² pour le stockage de l'alimentation)...

Permis et procédures

Pour terminer, Luc Van Der Vieren, rappelle les procédures de demande de permis d'urbanisme, d'environnement et permis unique (groupant urbanisme et environnement).

Dans le cas du permis d'urbanisme, la demande doit être déposée auprès de l'Administration Communale qui est reconnue comme l'autorité compétente. Celle-ci se charge de recueillir les avis auprès des services concernés à savoir, la DGO3-DDRE qui n'a dans ce cas qu'un avis consultatif et non décisionnel, le DNF et le service régional des incendies. Le délai d'obtention pour ce type de permis est de 115 jours.

Le délai d'obtention d'un permis d'environnement d'une validité de maximum 20 ans est quant à lui de 90 jours. Celui-ci est demandé à l'Administration communale qui fait office de relais la transmet au fonctionnaire technique (DGOARENE-DPA). Ce dernier aura pour mission de demander leurs avis aux différents services et de renvoyer la réponse à l'Administration communale dans un délai de 75 jours. Le permis unique est soumis à la même procédure.

Pour conclure, l'orateur rappelle qu'un bâtiment, en zone agricole ou non, doit aujourd'hui avant tout être envisagé dans le but d'améliorer le bien-être des animaux et/ou la sécurité de l'exploitant qui est souvent seul.

Quelques recommandations pour intégrer son bâtiment dans le paysage

Afin de favoriser l'intégration paysagère des bâtiments agricoles dans un village comme en bordure du village ou dans une zone agricole à l'écart du village, Luc Van Der Vieren donne quelques conseils :

- éviter les lignes de crêtes et les fonds de vallées ;
- éviter les paysages ouverts et tenir compte du relief et de l'orientation du terrain. L'orientation Sud-Ouest est notamment idéale pour la ventilation de bâtiments de type fermé. L'orientation Sud-Sud-Est est par contre idéale pour la ventilation des bâtiments de types ouverts ;
- préférer des bâtiments orientés parallèlement aux lignes de forces du paysage ;
- préférer l'implantation du bâtiment parallèlement aux courbes de niveau, avec un déblai de terres plutôt qu'un remblai ;
- respecter le contexte bâti existant et préférer une implantation perpendiculaire ou parallèle aux bâtiments existants en veillant à laisser des espaces fonctionnels libres ;
- scinder le bâtiment en deux volumes si c'est possible ;
- préférer des pentes de versants identiques ;
- avoir une disposition régulière des portes sur le pignon ;
- éviter de prolonger un versant de toit en changeant l'inclinaison du versant, préférer prolonger le toit avec une même pente et éventuellement encastrer la partie annexe pour bénéficier d'une hauteur suffisante ;
- ne pas camoufler le bâtiment mais l'accrocher au paysage en préférant des plantations qui accompagnent l'ensemble de l'exploitation ;
- éviter la création de remblais et préférer s'adosser au relief du terrain. »

Il est donc essentiel que nos autorités communales, qui se disent régulièrement désireuses de protéger les agriculteurs et les zones agricoles, se montrent particulièrement attentives dans l'examen des demandes qui leur sont soumises dans ces zones sensibles, zones qui subissent au fil du temps une érosion certaine et deviennent un réel objet de spéculations financières importantes.

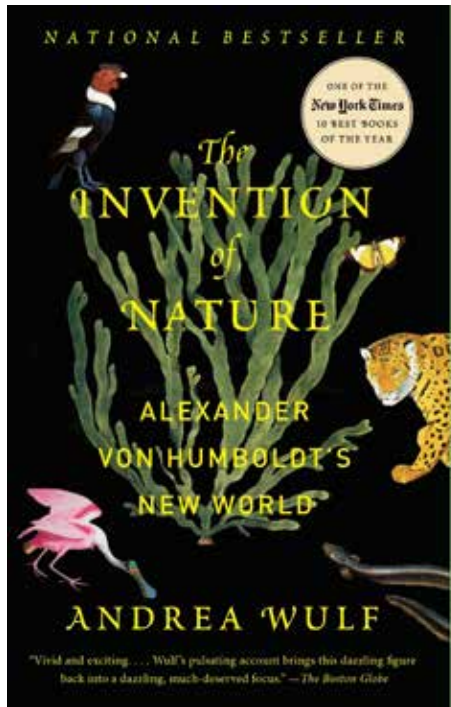


Un précurseur... de mauvaises nouvelles...

Naturaliste, géographe, explorateur, Alexander von Humboldt a compris que la nature est un réseau de vie et de force globale et il a vu l'unité dans la variété. Cette nouvelle idée de la nature allait changer la compréhension du monde. Il a ainsi déjà réalisé au 18ème siècle que l'action de l'humanité sur la planète pouvait affecter les générations futures en modifiant le climat et il devint involontairement le père des nombreux mouvements actuels qui se battent pour l'urgence climatique.

Cet infatigable savant a organisé des expéditions dans plusieurs régions du monde, il a côtoyé des princes et des présidents (Jefferson, Bolivar, Napoléon), inspiré des poètes et des philosophes (Goethe, Kant) et des scientifiques dont Darwin : en effet son admiration pour les récits de son prédécesseur l'a déterminé à s'engager comme naturaliste sur le célèbre Beagle.

Sa vie se lit comme un roman d'aventures : n'hésitez pas à vous y plonger... (en français : L'invention de la Nature aux éditions Noir sur Blanc).



Le MAJOR OAK, un millénaire de 23 tonnes !

Au cœur de l'Angleterre dans le comté de Nottingham, la forêt de Sherwood n'est pas uniquement célèbre pour avoir abrité autrefois les exploits des bandits de grands chemins. On peut aussi approcher une célébrité que l'on vient voir de très loin tant elle impressionne tout ceux qui l'approchent.

Il s'agit du MAJOR OAK, un chêne millénaire de 23 tonnes aux branches énormes désormais soutenues par des échafaudages et qui aurait caché dans son tronc ROBIN des bois et ses comparses. Sa base imposante – plus de 10 mètres de circonférence – laisse penser qu'en réalité, ce spécimen pourrait être né de la fusion de plusieurs chênes.



Renaissant perpétuellement de lui-même au fil du temps, l'arbre devient un symbole d'immortalité, de fécondité perpétuelle...

L'arbre « axe du monde », met en relation les trois dimensions : le souterrain, la Terre et le ciel.

Le marronnier est considéré depuis fort longtemps comme un arbre bienfaisant et protecteur.

Les pays de l'Europe du Nord ont aujourd'hui encore pour coutume de considérer le frêne comme l'arbre de la fécondité et de la féminité.

Le hêtre : symboliquement, le hêtre fait référence à la confiance, la patience, la douceur, la vitalité, le raffinement, la joie, la féminité, la sérénité, la prospérité et le succès en société.

Auprès de mon arbre...

LE COIN DU LECTEUR

Amateurs de lecture, de musique, n'hésitez pas à nous communiquer les livres, les morceaux de musique, **concernant les arbres**, qui vous ont intéressés.

Envoyez, vos suggestions à secretariat@lasne-nature.be

Les livres de ce trimestre

SHINRIN YOKU, L'art et la science du «bain de forêt», par le Dr Qing L'i, Editions First

Il explique comment prendre des «bains de forêt» ; pratique médicale reconnue au Japon dans la prévention de maladies et maux actuels : hypertension, anxiété, prise de poids, troubles du sommeil.... ce livre dispense plein de conseils pour mettre en pratique cette méthode de soins auprès des arbres. Cette méthode est appelée le Shinrin Yoku... à pratiquer sans modération près de chez vous !

Géants au Pied d'Argile - 150 arbres exceptionnels de Wallonie.

Textes et photos de Benjamin Stassen. Edité par la Région Wallonne en 1993...

Le coin du mélomane

Ludovico Einaudi: Two trees
<https://www.youtube.com/watch?v=bwChGwzL7U>

Alexandra: Mein Freund der Baum:
<https://www.youtube.com/watch?v=fil-Nniztlc>

Votre cotisation (à partir de 10 € par an) nous est indispensable pour poursuivre nos actions et éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les habitations de Lasne.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



Petites nouvelles de nos réserves naturelles et de leur photothèque

En cette période (très) chaude et sèche, la végétation de nos deux Réserves naturelles se porte bien. Il a donc fallu beaucoup de courage et d'énergie à notre équipe de bénévoles pour enlever une végétation surabondante des chemins et abords des cours d'eau.

Comme cela est fait depuis des années, le produit de la fauche a été mis en compost dans le but d'appauvrir le sol en azote, et donc d'améliorer la biodiversité.

Alors que les plantes souffrent un peu de la sécheresse, les insectes, quant à eux, profitent bien de cette météo qui leur est favorable. Les papillons sont particulièrement nombreux en cette fin du mois de juillet.

Le radeau de la Réserve du Ru Milhoux ayant été reconditionné, une campagne de ramassage des algues de la grande mare sera opérée à l'occasion du prochain entretien, le 24 août. **AVIS AUX AMATEURS (enfants et adultes).**



Les **photothèques** des deux Réserves évoluent encore et toujours.

Un bilan comparatif entre les années



Ru Milhoux		au 25/6/2018	au 25/6/2019
Nbre photos		1013	1140
Nbre espèces	total	318	360
dont :	oiseaux	35	38
	fleurs	84	91
	champignons	22	24
	mammifères	9	10
	araignées	14	16
	insectes	116	142

Bois de l'Épine		au 31/12/2017	au 14/6/2019
Nbre photos		322	441
Nbre espèces	total	141	189
dont :	oiseaux	9	13
	fleurs	51	61
	champignons	7	11
	mammifères	1	2
	araignées	6	10
	insectes	57	78

2018 et 2019 a été réalisé à la fin du mois de juin.

Les tableaux ci-dessus résument ces bilans.

Ces résultats illustrent bien le fait que ces deux réserves naturelles présentent des milieux intéressants sur le plan de la biodiversité, compte tenu du fait qu'il reste encore énormément de possibilités de les enrichir par de

nouvelles photos d'espèces présentes mais plus timides...

Rappelons que ces photothèques permettent à la fois aux personnes intéressées d'en savoir un peu plus sur les espèces que l'on peut rencontrer au Ru Milhoux et au Bois de l'Épine, et constituent également un indicateur de mesure de la biodiversité et de son évolution.

Thierry Rolin

Lasne Nature a perdu un ami

Nous venons d'apprendre le décès de Pierre. Cet homme de l'ombre était notamment l'informaticien de la cellule Batraciens.

C'est lui qui comptabilisait les relevés de la migration journalière des batraciens et qui concoctait les tableaux de synthèse annuels. Il aidait Micheline dans différentes tâches dont celle qui consiste à mettre et à enlever les protections sur tous les avaloirs des zones de migration des batraciens. À la réserve du ru Milhoux, Il a planté une haie en saule tressé près de la cabane, isolant celle-ci de l'étang.

Nous garderons toujours un beau souvenir de toi Pierre. Merci encore.

Pierre aimait mettre ses connaissances à la disposition des autres, et il laisse une place vacante au sein de la cellule Batraciens. Afin que celle-ci puisse poursuivre son travail de protection, nous faisons appel à celles et à ceux qui veulent reprendre et continuer le travail de Pierre.

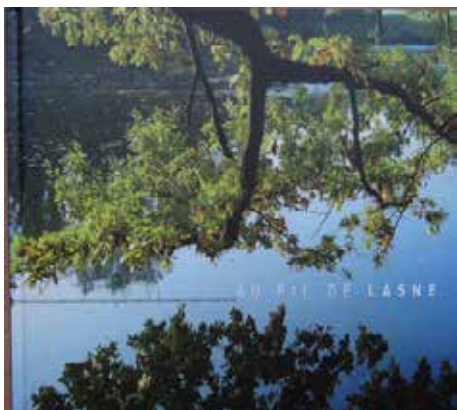


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 4,75 €.

CARTE IGN au 1/10000
«210 km DE PROMENADES À LASNE»
édition 2017

Prix : 9,00 € + frais d'expédition de 1,90 €.

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,85 €.

CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 €
- par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,95 €.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,90 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos recettes



RECUEIL DE 25 RECETTES DE CUISINE à base de PLANTES SAUVAGES

le recueil : 7 € + frais d'expédition : 1,90 €.

Nos cartes et guides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



TOPO-GUIDE N° 1
«12 PROMENADES À LASNE»

TOPO-GUIDE N° 2
« 15 NOUVELLES PROMENADES »

TOPO-GUIDE N° 3
« 10 BALADES INÉDITES à Lasne »

Prix de chaque topo-guide : 10 € + frais d'expédition de 2,85 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 4,75 €.



Nos nichoirs

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

NICHOIR pour passereaux du genre Mésange : 12 €



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos tabliers

TABLIER DE JARDIN

tablier en coton avec 2 grandes poches, modèle ajustable à chaque taille : 28 € à enlever au siège de Lasne Nature.



Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

POURQUOI VOUS FAIRE MEMBRE DE LASNE NATURE ?

Parce que l'organisation de conférences et autres événements tels que la campagne annuelle de protection des batraciens, l'édition trimestrielle d'un bulletin en couleur sans une seule publicité et en toute indépendance, le suivi des enquêtes publiques et des problèmes environnementaux, l'entretien de nos réserves naturelles, le suivi du balisage et de l'état des chemins et sentiers de Lasne, la défense de la mobilité douce, la maintenance d'un site web, etc. ne pourraient avoir lieu sans votre soutien, c'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre en devenant membre de notre association dès aujourd'hui...

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et de distribuer régulièrement ce bulletin dans toutes les habitations de Lasne.

N'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



AGENDA

SEPTEMBRE 2019

Dim 8 Promenades vicinales organisées par le Cercle de Généalogie et d'Histoire de Lasne. RDV au parking de l'ancienne gare d'Aywiers. Exposition de 10 à 14 h. Informations au service Patrimoine 02/634.05.32, ou patrimoine@lasne.be.

Jeu 26 Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

Sam 28 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

OCTOBRE 2019

Ven 4 au Dim 6 Jardins d'Aywiers Lasne Nature sera présente sur le site. Infos sur le site www.aywiers.be

Sam 19 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Dim 20 Fête de la pomme de 9 h à 17 h, sur la place de Céroux. Lasne Nature sera présente.

Jeu 31 Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

NOVEMBRE 2019

Sam 2 Entretien de la Réserve du Bois de l'Épine Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, en face du 70 route de l'Etat. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Dim 17 Promenade trimestrielle Départ à 10 h de la place de Renival à Lasne Durée estimée à 2 h. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Infos 02 633 37 76.

Jeu 28 Assemblée Générale annuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Voir page 2.

DECEMBRE 2019 (provisoire)

Sam 7 Entretien de la Réserve du Ru Milhoux Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Pas de réunion mensuelle de Lasne Nature en décembre

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserves naturelles (Ru Milhoux et Bois de l'Épine) : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : Denise Morissens : 02 354 97 82 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 0477 635 713 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Site internet : www.lasne-nature.be



Compte en banque : POUR LES COTISATIONS, POUR NOTRE BOUTIQUE, POUR LA FACTURATION

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 118

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	R	E	C	E	R	E	L	L	E
2	L	I	B	E	R	A	T	I	O	N
3	I	D	O	L	E	S		A	I	R
4	M	E	L	A		E	U	S		A
5	A	R	A	I	R	E	S		O	C
6	T	A		S		S	A	I	S	I
7	I	S	E		I			V	A	N
8	Q		M	A	T	U	R	E		A
9	U	L	U	L	E	R			R	I
10	E	N	S	E	M	E	N	C	E	S

GRILLE N° 119

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Plante de nos régions à fleurs jaunes. 2. Arbre tropical aux fruits comestibles. 3. Guide au parcours immuable – Petites choses. 4. Ne tins pas compte – Instrument du hasard. 5. Symbole d'un lanthanide– Qui ont mené une vie exemplaire. 6. Elle tient la comptabilité. 7. Résine malodorante – Localisée. 8. Sans diversité. 9. Feront grâce de. 10. Après le passage de l'élagueur – Refroidi.

VERTICALEMENT

1. Plante des murailles. 2. Ânes sauvages asiatiques – Opérateur logique. 3. Permet de se maquiller sans déborder – Ancien signe de notation musicale. 4. Apparue – Toile moderne. 5. Déclaration péremptoire – Dysphonie. 6. Choisisait – Il va bientôt nous quitter. 7. Susceptibles de trouver rapidement un emploi. 8. N'est point analphabète– Pâté de maisons. 9. Chefs de mouvement – Lettre grecque. 10. Instruments à cordes – Assemblé.



La nature de septembre à novembre

Toutes les photos illustrant cette rubrique ont été prises dans nos Réserves naturelles du Ru Milhoux ou du Bois de l'Épine de septembre à décembre

Épeire diadème (*Araneus diadematus*)



Très présente dans nos jardins où elle tisse une toile géométrique très régulière, c'est une des araignées les plus communes. Elle est très intéressante à observer lorsqu'elle construit sa toile ou qu'elle capture une proie. Son observation est d'autant plus facile que l'épeire stationne le plus souvent au centre de sa toile, la tête en bas, en attente de son futur repas.

L'épeire diadème est une araignée très utile puisqu'elle s'attaque à tous les types d'insectes qui ont le malheur de tomber dans sa toile qui peut mesurer jusqu'à 50 cm de diamètre. Lorsqu'un insecte tombe dans son piège, elle le paralyse avec son venin puis l'enroule dans un cocon de soie, ne lui laissant aucune chance. Elle se nourrit ainsi de tous les parasites du jardin et débarrasse vos soirées d'été des moustiques et des guêpes.

Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*)



L'Eupatoire chanvrine est une belle grande plante vivace de 60 cm à 1,50 m de haut, que l'on trouve dans les zones humides, au bord de fossés ou dans les marais. Elle est donc relativement abondante dans nos deux Réserves.

Il s'agit d'une plante mellifère, particulièrement appréciée des abeilles et des papillons.

La floraison de cette plante s'étale du mois de juillet au mois de septembre.

Toutes les parties de l'*Eupatorium cannabinum* ont été (et le sont encore sans doute) très largement utilisées pour ses propriétés médicinales (usages externes et internes). Racines, tiges, feuilles, toute la plante est utilisable pour des thérapies réputées de longue date.

Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula prrhula*)



Ce magnifique oiseau (ici un mâle) est un visiteur régulier des petits jardins, surtout dans les régions riches en vergers, est très discret et se tient à l'abri de la végétation. C'est la raison pour laquelle on le voit plus fréquemment en automne ou en hiver, après la chute des feuilles. Il s'agit d'un oiseau sédentaire.

Il vit et se nourrit en couple, de graines, de bourgeons de fruitiers et de quelques insectes en été.

Avec le martin-pêcheur, c'est un des plus beaux représentants de notre avifaune belge.

Houblon (*Humulus lupulus*)



Le Houblon est une liane qui pousse naturellement en milieu frais (clairières, lisières), humide ou en bord d'eau. Les plants femelles produisent des chatons qui, à la floraison, deviennent des cônes ovoïdes couverts d'une résine odorante.

Ces cônes sont utilisés pour aromatiser la bière depuis le XII^{ème} siècle lorsque Hildegarde de Bingen (1099-1179) découvrit les vertus aseptisantes et conservatrices du houblon (ainsi que son amertume). Il permettait ainsi à la bière de se conserver mieux et plus longtemps. Auparavant, un mélange d'herbes et d'épices était utilisé pour fabriquer ce que l'on appelait alors la cervoise.

Cette plante est très abondante (et même envahissante) au Ru Milhoux.

Vulcain (*Vanessa atalanta*)

Le Vulcain affectionne particulièrement les zones humides et se rencontre donc plus fréquemment près des cours d'eau, des étangs, des champs humides, et des

jardins publics. On peut donc fréquemment le voir dans nos deux Réserves.

Ce papillon est un excellent voilier, aux facultés migratrices avérées. Il s'ensuit que les individus «nordiques», observables en avril, sont issus de populations méditerranéennes... et que l'automne venu leurs descendants font souvent le trajet inverse. Son hibernation dans nos contrées est très occasionnelle, pour ne pas dire exceptionnelle.



Bien qu'il aime butiner particulièrement les fleurs d'eupatoire ou de lierre, et ne s'en prive pas, ce papillon a la particularité d'être par ailleurs très attiré par les fruits mûrs et même pourrissants. On l'observe donc fréquemment en fin de saison sur les pommes, poires, prunes tombées des arbres, le plus souvent en compagnie de mouches, guêpes et frelons.

Les pontes sont essentiellement déposées sur les orties (notamment *Urtica dioica*), et parfois sur le houblon.

Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)



L'Aubépine monogyne est une plante de haie indigène qui est beaucoup utilisée dans des espaces ruraux. Ses branches épineuses ne sont pas appétissantes pour les bovins mais servent d'abri aux oiseaux et petits mammifères. Autrefois, les haies d'aubépine étaient utilisées comme clôtures. De nos jours, l'Aubépine monogyne est utilisée dans les haies paysagères campagnardes, par exemple aux alentours des fermes ou des maisons de campagne. C'est un arbuste à entretien facile qui pousse dans la plupart des conditions. En mai et en juin, il porte de belles fleurs de couleur rose et blanche et en automne, de belles baies rouges. Il est très abondant dans notre Réserve du Bois de l'Épine, qui lui doit son nom.